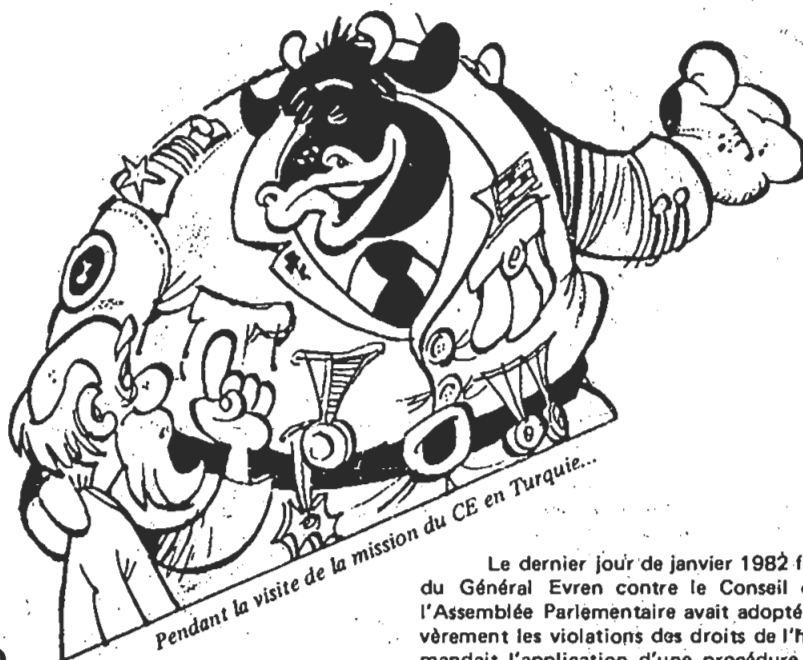




# 64

6EME ANNEE • PRIX: 50 FB • ABONNEMENT ANNUEL: 500 FB • CCP 000-1168701-45  
INFO-TÜRK - 13/2, SQUARE Ch. M. WISER - 1040 BRUXELLES • TEL: (32-2) 230 34 72  
EDITE PAR LE COLLECTIF TURC D'EDITION ET DE DIFFUSION • DEPOT LEGAL: 2198



Pendant la visite de la mission du CE en Turquie...



...Après la résolution de l'Assemblée Parlementaire du CE!

## LE REGIME MILITAIRE TURC CONDAMNÉ

Le dernier jour de janvier 1982 fut marqué par l'attaque violente du Général Evren contre le Conseil de l'Europe des 21 pays dont l'Assemblée Parlementaire avait adopté une résolution condamnant sévèrement les violations des droits de l'homme en Turquie et qui recommandait l'application d'une procédure de l'Assemblée en vertu de laquelle n'importe quel pays membre peut traduire le régime turc devant la Commission des Droits de l'Homme pour y répondre des accusations portées contre lui.

Dans sa déclaration, Evren disait, sans mâcher ses mots, que puisque la Turquie n'était plus représentée à l'Assemblée par des parlementaires, le centre d'intérêt des relations de la Turquie avec le Conseil se porterait sur la Commission Ministérielle qui représente les gouvernements des pays membres. "Mais si quelques uns de ces gouvernements transforment leurs intérêts dans les développements en Turquie, en ingérence dans nos affaires intérieures, notre réaction sera catégorique et définitive," a-t-il déclaré. Selon les observateurs, ceci pourrait signifier la possibilité d'un retrait futur du Conseil, ainsi que les Colonels grecs l'avaient déjà fait antérieurement.

Il paraîtrait qu'au moins un pays européen, le Danemark ou la Norvège, se préparerait à porter plainte contre la Turquie auprès de la Commission. Lors de la réunion de l'OTAN, le ministre danois des Affaires Etrangères, Kjeld Olesen, avait mis en garde l'Alliance contre le fait qu'elle appliquerait la règle des "deux poids, deux mesures" si elle dirigeait sa critique uniquement envers le régime militaire de Pologne et ignorait la Turquie.

Suite à cette prise de position, le Général Haig attaquait le Danemark en déclarant "de telles attitudes sont non seulement incompréhensibles mais aussi dangereuses. N'est-il pas grand temps que les critiques occidentales mettent fin à leurs ambiguïtés et n'est-il pas grand temps d'arrêter le démentèlement masochiste de nos valeurs en comparaison avec le totalitarisme dictatorial?"

Le 31 janvier, le régime d'Evren reçut également le soutien du Secrétaire de l'OTAN Joseph Luns. Prenant la parole lors d'une conférence à Bruxelles, Luns réfuta les accusations selon lesquelles on utiliserait deux poids, deux mesures à l'OTAN vis à vis de la Turquie et de la Pologne et déclara que "les généraux turcs travaillent à créer les conditions d'un retour à la démocratie..."

Dans le but de convaincre la mission du Conseil de l'Europe qui s'était rendue en Turquie avant la réunion de l'Assemblée Parlementaire, le Général Evren lui-même et la presse turque censurée avaient accueilli chaleureusement les parlementaires européens. Bien que l'Assemblée Parlementaire ait rejeté l'expulsion de la Turquie de l'organisation, la résolution sévère concernant les droits de l'homme eut le même effet sur les dirigeants militaires turcs.

L'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe a tenu un débat les 27 et 28 janvier 1982 sur le problème turc et, après avoir examiné les conclusions de la Mission en Turquie, a adopté la résolution suivante:

## RESOLUTION

## L'Assemblée,

1. Ayant examiné le rapport de sa Commission des questions politiques ainsi que l'Avis de la Commission des questions juridiques, qui rendent compte notamment de la mission d'information effectuée sur place par une délégation de l'Assemblée du 7 au 14 janvier 1982;

2. Rappelant ses prises de position antérieures sur la Turquie, notamment dans sa Recommandation 904 (1980), sa Résolution 757 (1981), et ses Directives No. 392 (1980), 395 (1981), 397 (1981 et 398 (1981)

3. Ayant pris note des déclarations du Chef de l'Etat turc en date du 31 décembre 1981, comportant un calendrier en application duquel un projet de constitution sera soumis à référendum en automne 1982 et des élections législatives auront lieu en 1983 ou au plus tard au printemps 1984;

4. Considérant que la situation actuelle en Turquie demeure incompatible avec le Statut du Conseil de l'Europe, mais que la continuation de l'appartenance de la Turquie au Conseil de l'Europe donne à ce dernier la possibilité, mais aussi le devoir de veiller à la restauration des institutions démocratiques et au respect des droits de l'homme dans ce pays;

5. Soulignant les liens d'amitié qui l'unissent au peuple turc, et réitérant sa foi, confirmée par la mission d'information en Turquie, dans l'attachement du peuple turc à l'Europe en général, et aux idéaux du Conseil de l'Europe en particulier, et reconnaissant en même temps que ce peuple constitue un lien culturel important entre l'Europe et le Moyen-Orient;

6. Rappelant qu'aux termes de l'article 15 de la Convention européenne des droits de l'homme, les parties contractantes ne peuvent déroger aux dispositions de la Convention que "dans la stricte mesure où la situation l'exige et à la condition que ces mesures ne soient pas en contradiction avec les autres obligations découlant du droit international";

7. Rappelant, dans un souci de faire usage de tous les moyens disponibles pour vérifier des allégations de torture, sa Directive No. 395 (1981), par laquelle elle a chargé le Secrétaire Général de rechercher auprès des autorités turques les informations nécessaires dans chaque cas où des membres de l'Assemblée parlementaire font état d'allégations de torture ou de mauvais traitements des prisonniers;

8. Notant, dans ce contexte, que le Chef de l'Etat a informé la délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 8 janvier 1982 que toute allégation de torture peut être portée par n'importe qui à la connaissance du Ministre de la justice pour enquête;

9. Notant avec satisfaction la régression du terrorisme en Turquie, mais constatant que celle-ci n'a pas encore été accompagnée d'un rétablissement correspondant des droits de l'homme et des libertés fondamentales, limités ou suspendus en application de l'article 15 précité;

10. Condamnant la récente décision du Conseil national de sécurité de dissoudre les partis politiques et de confisquer leurs biens;

11. Préoccupée par les rapports selon lesquels la torture et les mauvais traitements sont toujours pratiqués, mais notant que les autorités turques ont réaffirmé leur intention d'enquêter sur toutes les allégations et de sanctionner les fonctionnaires reconnus coupables de torture à l'encontre de prisonniers;

12. Considérant qu'une assemblée consultative a été mise en place en vue de rédiger un projet de constitution, mais déplorant que les organisations politiques soient exclues de toute participation aux travaux de cette assemblée;

13. Inquiète devant les aspects antidémocratiques

de certaines lois récentes, comme la loi sur les universités, qui pourraient compromettre le caractère démocratique du projet de constitution;

14. Considérant finalement que le Conseil de l'Europe ne peut pas, au risque de perdre sa crédibilité en tant qu'institution des droits de l'homme, retarder encore une fois une prise de position ferme contre l'actuelle situation en Turquie;

15. Condamne les violations des droits de l'homme qui ont lieu en Turquie, notamment la suppression des partis politiques et des organisations syndicales, les détentions pour délit d'opinion, la torture et les mauvais traitements infligés aux détenus politiques, et des procédures judiciaires sans garanties de défense pour l'accusé

16. Demande au Gouvernement turc la libération des détenus politiques, la reconstitution en liberté des organisations démocratiques et syndicales, la garantie de la protection et de l'égalité de traitement des minorités religieuses du pays, et le rétablissement des institutions démocratiques;

17. Attire l'attention des gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe sur l'article 24 de la Convention qui permet à toute Partie Contractante de saisir la Commission des droits de l'homme de tout manquement aux dispositions de la Convention;

18. Exprime l'opinion que la procédure prévue à l'article 24 de la Convention doit être utilisée contre la Turquie, pour vérifier dans quelle mesure les allégations de torture et d'autres violations des droits de l'homme en Turquie sont fondées;

19. Invite le Gouvernement turc:

- a. à veiller à ce que le projet de constitution qui doit être soumis à l'approbation du peuple turc, de même que les futures lois sur les partis politiques et sur le système électoral, soient pleinement conformes aux obligations de la Turquie découlant du Statut du Conseil de l'Europe et de la Convention européenne des droits de l'homme;
- b. à prendre toutes les mesures appropriées afin que le projet de constitution avant qu'il ne soit soumis comme prévu à un référendum par bulletins secrets en automne 1982, fasse l'objet d'une libre discussion publique;
- c. à respecter pleinement toutes les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme qui ne souffrent aucune dérogation, en particulier en ce qui concerne l'élimination de la pratique de la torture et des mauvais traitements à l'encontre de prisonniers, et à poursuivre avec vigueur ses enquêtes sur tous les rapports concernant ces cas;
- d. à donner à une délégation de la Croix-rouge internationale la possibilité d'entreprendre une enquête objective sur la situation dans les prisons de Turquie, et notamment de vérifier certaines allégations selon lesquelles on y pratique la torture;
- e. à garantir le droit de tout individu à un procès équitable devant un tribunal pleinement indépendant, à améliorer les conditions de vie dans les établissements pénitentiaires et à libérer tous les prisonniers indûment détenus;
- f. à abolir toutes les lois qui limitent indûment le droit à la libre expression, les activités des partis politiques et celles des syndicats, et à garantir explicitement ces droits;
- g. à reconnaître le droit à l'information de la population turque par l'établissement d'une véritable liberté de la presse;
- h. à veiller à ce que toutes les conditions démocratiques soient remplies pour permettre, dans un avenir pas trop lointain, aux nouveaux parlementaires turcs, élus démocratiquement, de retrouver leur place dans une délégation parlementaire au Conseil de l'Europe.

## RESOLUTION DU PARLEMENT EUROPEEN A PROPOS DE LA TURQUIE

Le député socialiste hollandais, Piet Dankert, a été élu Président du Parlement Européen. Il a toujours été un ardent défenseur des droits de l'homme en Turquie. Après son élection, il a déclaré qu'il était prêt à défendre les droits de l'homme partout dans le monde. (Le Monde-21.1)

Le Parlement européen a adopté, le 22 janvier 1982, une résolution condamnant le régime militaire turc d'Ankara, et a également décidé de ne pas renouveler le mandat des membres turcs de la Commission Parlementaire Paritaire de l'Association Turquie-CEE. Le Parlement européen, dans sa résolution, demandait à la Commission européenne et aux ministres des états membres de suspendre l'aide financière de la CEE à la Turquie. La résolution soumise par les socialistes et les communistes fut adoptée par 56 voix contre 53 et 9 abstentions. (Le Soir-23.1)

Le gouvernement turc a qualifié le vote du Parlement européen de "complot organisé dans les coulisses". Le porte-parole du Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Nazmi Akıman déclarait que seule une petite partie des législateurs avaient pris part au vote. (DN-25.1)

Uwe Von Hassel, le rapporteur de la Commission Politique du Parlement européen, a établi des contacts dans la capitale turque, afin d'avoir des informations sur les développements de la vie politique. Hassel, prenant la parole à l'aéroport, à son arrivée, affirmait que "La décision prise par le Parlement européen contre la Turquie n'émanait que d'un quart des membres seulement. Cette décision n'est pas définitive. La décision finale sera prise à la lumière de la discussion de la Commission Politique lors de sa réunion du printemps". (DN-26.1)

## AUTRES REACTIONS

Le Ministre français des Affaires Etrangères a déclaré s'intéresser au cas de la DISK. D'autre part, le Parti Communiste Français et la Confédération Générale du Travail (CGT) ont organisé une manifestation de protestation en face de l'ambassade turque à Paris.

Le magazine "TIME" a publié un article publicitaire spécial de 16 pages consacré à la Turquie. Il paraît que ce supplément a été financé par les hommes d'affaires turcs. (H-3.1)

La Commission Internationale des Juristes, une organisation qui jouit d'un statut consultatif auprès de l'ONU et du Conseil de l'Europe, a exprimé son inquiétude quant à la situation en Turquie.

Le Bureau Exécutif National de la Section des Employés des Services Publics de la Confédération Syndicale Belge (FGTB) a exprimé "sa grande préoccupation en ce qui concerne le climat de répression en Turquie" et a sollicité une intervention du gouvernement belge.

La Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) et la Confédération Européenne des Syndicats s'étaient fait représenter au procès de la DISK à Istanbul par l'avocat d'un syndicat suédois, Thomas Rothfeffer. (CISL-11.1)

Le Président de la Commission européenne, Mr. Gaston Thorn, a exprimé l'anxiété de la Commission et du Conseil des Ministres quant au sort des dirigeants syndicaux détenus en Turquie. (DR14.1)

Le Ministre belge des Affaires Etrangères, Mr. Léo Tindemans, a suggéré au gouvernement turc d'adopter une attitude plus souple à l'égard des syndicalistes.

Le gouvernement norvégien a cessé ses livraisons d'armes à la Turquie. (T-17.1)

Au Parlement belge, le député communiste Nagels a présenté une proposition de résolution concernant les procès politiques en Turquie et demandant au gouvernement belge de prendre les mesures nécessaires afin d'exercer des pressions sur le régime turc. Cette proposition a reçu l'appui des députés des partis socialistes aussi bien que ceux du RW, du FDF, du PRL et de l'UDRT. (DR-19.1)

Le Bureau du Parti Socialiste belge a publié un communiqué et demande que le gel de l'aide à la Turquie soit maintenu jusqu'au retour de la démocratie en Turquie. (DR-19.1)

La Turquie a protesté contre la Norvège qui a décidé de postposer la livraison de 34 fusils anti-aériens anciens. Le gouvernement norvégien avait déjà annoncé en novembre dernier, qu'il avait décidé d'ajourner toute aide supplémentaire à la Turquie conformément au programme d'aide de l'OCDE. (DN-21.1)

Les avocats représentant l'Association Internationale des Juristes Démocrates, de la Fédération mon-

diale des Syndicats et de la CGT assistaient au procès des dirigeants de la DISK. (C-21.1)

## UN NOUVEL APPAREIL DE PROPAGANDE

Sur l'ordre du chef de l'état, la Fondation d'Information Turquie a été créée au cours d'une cérémonie à la Grande Assemblée Nationale, le 10 janvier 1982. Elle a pour but de donner "une image véritable et bonne de la Turquie", dans le monde entier. Le Président de la Fondation et le Sous-Secrétaire du Ministère du Tourisme, Kemal Baytaş, déclaraient que la campagne de propagande en faveur de la Turquie serait menée sous la forme de shows, de réunions, de séminaires, de journées turques et de compétitions, et ce aussi bien dans le pays qu'à l'étranger. La Fondation, mise sur pied avec la participation d'hommes d'affaires, de cadres supérieurs et de journalistes soutenant la junte militaire, sera en étroite collaboration avec les entreprises publiques et privées. La fondation a été mise sur pied après des mois de préparation par les représentants de l'Etat sous la direction de l'Amiral Işık Biren, Coordinateur en chef du Secrétariat du Conseil National de Sécurité, et des organisations privées. (DN-25.1)

## VIE POLITIQUE

Une revue de la presse turque de 30 jours depuis le début de l'année 1982, date à laquelle le Général Evren rendit public le soi-disant calendrier du "retour à la démocratie", montre bien que, même pendant la visite de la Mission du Conseil de l'Europe en Turquie, l'institutionnalisation du régime répressif et les violations des droits de l'homme n'ont jamais cessé, au contraire, elles ont encore acquis plus d'ampleur.

## TRAVAUX SUR LA CONSTITUTION

Les journalistes n'ont pas été autorisés à pénétrer dans les couloirs de l'Assemblée Consultative ni à questionner les membres de l'Assemblée. (T-5.1)

Une Commission Consultative qui travaille à l'élaboration d'une constitution pour la Turquie est, rapporte-t-on, en train de débattre sur l'étendue des pouvoirs que devrait avoir le président. Des dirigeants militaires et quelques hommes d'affaires seraient, dit-on, favorables à une présidence forte, élue directement par le peuple dans un système politique bipartite. Le



Président de la Commission Constitutionnelle de l'Assemblée, Orhan Aldıkaçtı, déclarait qu'il ignorait quand la constitution serait prête. (IHT-8.1)

Le Président de la Commission Budgétaire de l'Assemblée Consultative, le Prof. Mustafa Aysan, déclarait que la Commission ne s'était pas faite attribuer de somme d'argent en vue du référendum sur la nouvelle constitution qui aura lieu au cours de cette année, selon les déclarations du Général Evren. (T-9.1)

Le Conseil National de Sécurité a décidé d'autoriser le gouvernement à publier des décrets qui auront force de loi. (M-14.1)

Répondant à une question de l'équipe de télévision danoise, le porte-parole de l'Assemblée Consultative, Sadı Irmak, déclarait: *"Nous aimerions préparer une Constitution qui corresponde à la situation de la Turquie et non recopier les textes des autres pays tels que la France, la Grande-Bretagne ou l'Allemagne... Pour nous, il n'y a qu'un point qui importe: nous aimerions préparer une Constitution kémaliste."* (T-15.1)

Le Président de la Commission Constitutionnelle, le Prof. Aldıkaçtı déclarait à l'équipe de télévision danoise, que la Commission n'était pas certaine d'avoir terminé d'élaborer la nouvelle constitution avant l'automne de cette année, comme le prévoyait d'ailleurs le Général Evren. (M-16.1)

A l'Assemblée Consultative, un membre, Beşir Hamitogulları, déclarait: *"Notre époque est l'époque des idéologies. La meilleure idéologie est le modèle de développement atatürkiste. Nous devrions le mettre tel quel en pratique"*. (M-17.1)

## DES POUVOIRS PLUS ETENDUS POUR EVREN

Lors des débats sur le budget de 1982, l'Assemblée Consultative a adopté, à l'unanimité, une résolution exprimant sa gratitude et sa loyauté envers le Chef de l'Etat, le Général Evren. (H-18.1)

Grâce aux nouvelles lois décrétées depuis le 12 septembre 1980, le Chef de l'Etat s'est vu accorder le pouvoir de nommer les membres de nombreux départements et conseils de première importance. Suite à la nouvelle législation, le Chef de l'Etat a nommé:

- Le 30 mai 1981, les membres d'un nouveau Conseil Suprême des Juges et Magistrats.
- Le 3 juillet 1981, le Procureur en chef de la République et son assistant.
- Le 18 septembre 1981, le Président et les membres du Conseil de Contrôle d'Etat qui est autorisé à contrôler tous les départements d'Etat, les entreprises économiques de l'Etat, les associations et les syndicats.
- Le 23 décembre 1981, le Président et les huit membres du Conseil de l'Enseignement Supérieur composé de 25 membres en tout.

Récemment, le Chef de l'Etat a été habilité à nommer les membres du Conseil d'Etat, des tribunaux administratifs locaux et des cours de taxation. (M-18.1)

## TERREUR D'ETAT

Officiellement, on dénombre 110.000 prisonniers en Turquie à l'heure actuelle. 30.000 d'entre eux attendent encore le verdict de leur jugement dans les prisons militaires. Le Ministre de la Justice déclarait que 29 nouvelles prisons seraient ouvertes en 1982.

A la place des forces d'intervention de la police, le gouvernement a décidé de former des "forces rapi-

des de déploiement" dans les différentes provinces turques. (C-2.1)

Les postes de contrôle frontaliers de la Turquie seront équipés d'ordinateurs afin de contrôler efficacement tous les passagers. (C-3.1)

Les employés de l'Etat qui font de la propagande politique ou mènent des activités politiques seront licenciés, selon un nouveau projet de loi mis au calendrier du Conseil National de Sécurité. (T-4.1)

On annonce officiellement que 100.000 citoyens turcs ont été privés de leur droit de voyager à l'étranger.

Depuis le coup d'état militaire du 12 septembre 1980 jusqu'à fin 1981, 26.860 cas ont été traduits devant les tribunaux militaires. 17.671 ont abouti et 9.189 ont été ajournés à la nouvelle année. Entre ces mêmes dates, 24.625 personnes ont été arrêtées par décision des tribunaux militaires et 3.849 d'entre elles ont été condamnées. 1.997 sont toujours en détention et attendent encore le mandat du tribunal.

Depuis le coup d'état militaire, environ 18.000 fonctionnaires de l'Etat ont été soumis à différentes poursuites administratives et juridiques: 2.507 ont été arrêtés, 590 condamnés, 3.660 sont encore en détention, 1.610 sont encore l'objet d'une "enquête serrée", 2.000 ont tout simplement été congédiés et 7.000 ont été mutés à d'autres postes. (H-7.1)

Le Commandement de la Loi Martiale d'Istanbul a publié un nouveau communiqué ordonnant à tous les citoyens de s'arrêter et de lever les mains en l'air si les forces de sécurité leur intiment l'ordre de s'arrêter. Dans le cas où cet ordre ne serait pas respecté, les forces de l'ordre sont autorisées à tirer. (C-9.1)

Un rapport présenté à la délégation du Conseil de l'Europe par les quartier-général de l'Etat-Major fait état, pour l'année 1981, de 5.789 incidents d'origine "terroriste" pour 23.481 en 1980. Par contre, le nombre d'armes saisies a atteint 575.754 en 1981 pour 16.980 l'année précédente. (C-11.1)

La loi d'augmentation des peines pour les crimes "commis contre l'Etat" a été adoptée par le Comité Juridique de l'Assemblée Consultative. Pendant les débats sur la loi, le Ministre de la Justice a déclaré que ce durcissement de la loi visait les activités communistes. En conséquence de l'amendement des articles 141 et 142 du Code Pénal Turc, ceux qui dirigent la propagande communiste seront condamnés à des peines allant de 5 à 10 ans d'emprisonnement. Les peines attribuées aux membres de toute organisation séparatiste ont également été rallongées à 12 années. (G-15.1)

On rapporte que depuis le coup d'état militaire du 12 septembre 1980, 128.000 lettres de dénonciation ont été envoyées au Conseil National de Sécurité; 41.000 d'entre elles ont été jugées sérieuses et traitées par les services de sécurité. (M-20.1)

Le quartier général de l'Etat-Major des Forces Armées Turques a publié un livre comprenant les noms et identités de 7.662 personnes qui sont encore sur la liste de "personnes recherchées" par les militaires et qui n'ont pas encore été appréhendées. Parmi elles, on trouve aussi des chanteurs de folk accusés de propagande contre l'état. (H-20.1)

Le Ministre de l'Intérieur, Çetiner a annoncé officiellement que 1.227 membres appartenant à l'organisation de sécurité turque avaient été licenciés depuis le 12 septembre 1980. 496 sont toujours en détention, 249 sont en congé forcé et 227 ont été licenciés pour de bon. En outre, 8.214 membres de la sécurité ont été l'objet de mesures disciplinaires. (DN-22.1)

Le Ministre de la Justice annonçait que les tribunaux de la Sûreté de l'Etat commençaient à fonctionner et que la loi sur les cas d'urgence serait d'application dès la suppression de la Loi Martiale. Pour la

période d'après la Loi Martiale, les forces de la police sont en voie de réorganisation selon les critères des Forces Armées. (C-22.1)

### "J'AI FOURNI DES ARMES AUX LOUPS GRIS..."

Un ancien agent de la CIA, Frank Terpil, est passé à la télévision britannique; lors de son interview, il expliquait sans sourciller comment il avait vendu des fusils, des explosifs et des poisons à ses clients, pour ne citer parmi ceux-ci que le dictateur ougandais Idi Amin, aujourd'hui renversé, et feu le Shah d'Iran. Terpil, né à Brooklyn, et qui fuit actuellement une condamnation à 53 ans d'emprisonnement du tribunal de New York City pour trafic d'armes, était le point de mire d'un documentaire filmé par la chaîne de télévision indépendante (ITV) sous le titre: "L'homme le plus dangereux du monde". Parmi ses autres clients, précisait le documentaire, on trouve de sombres terroristes turcs connus sous le nom de Loups Gris, qui ont entraîné Mehmet Ali Agca, l'homme qui tira sur le Pape Jean-Paul II. Terpil ne le niait pas. (AP-6.1)

### LE PROCES DE LA DISK SE POURSUIT SANS LA DEFENSE

Quant les intructions furent données à la délégation du Conseil de l'Europe par le Quartier-Général de l'Etat-Major des Forces Armées Turques, le 8 janvier 1982, le porte-parole de la Junte déclara: "*La DISK a demandé plusieurs fois son affiliation à la Confédération Européenne des Syndicats, mais chaque fois sa demande a été rejetée pour la raison que la DISK était une organisation d'extrême-gauche.*"

Suite à cette affirmation des militaires, Info-Türk a étudié la question en contactant divers milieux. Contrairement à cette affirmation, la demande de la DISK n'a jamais été rejetée par la CES. Malgré la suspension des activités de la DISK et l'arrestation de ses dirigeants, le Comité Exécutif de la CES a décidé, l'an dernier, de conserver à son calendrier la demande d'affiliation de la DISK. En outre, cette centrale syndicale européenne, structurellement composée de différentes tendances, a toujours manifesté une solidarité active avec la DISK.

Ce qui ressort de pareils mensonges, c'est la tentative de cacher à l'opinion mondiale la franche violation du droit des dirigeants de la DISK à un procès honnête. Malgré les protestations émises dans le monde entier, le Président de la DISK, Abdullah Baştürk, et ses 51 camarades sont toujours en procès devant le tribunal militaire d'Istanbul et risquent la peine de mort.

Le dernier jour de 1981, les avocats de la défense Hasan Fehmi Güneş et Turgut Kazan avaient été expulsés de la salle d'audience par le juge militaire pour avoir demandé la parole pendant la lecture de l'acte d'accusation. A la suite de cette décision, tous les autres avocats de la défense avaient quitté le tribunal pour protester contre la partialité du juge.

Le 5 janvier 1982, les avocats de la défense déposèrent plainte contre l'attitude partielle des juges militaires chargés de l'affaire et demandèrent au Ministre de la Défense Nationale que les juges fussent remplacés.

Le jour suivant, le Vice-Président du Barreau d'Istanbul, l'avocat de la défense Mme Gülçin Çaylıgil introduisait la même plainte devant le tribunal.

Le 13 janvier 1982, les avocats de la défense de 45 inculpés de la DISK refusaient de pénétrer dans la salle d'audience en signe de protestation contre le comportement du procureur militaire, et demandèrent à la Cour d'entamer des poursuites contre celui-ci.

A l'audience du 15 janvier, Baştürk, dans une lettre présentée à la Cour, demandait que le tribunal mi-

litaire intente un procès au Président de l'Union des Chambres de Turquie, Mehmet Yazar, au Président la Confédération des Syndicats des Employeurs de Turquie, Halit Narin et à l'éditorialiste Ahmet Kabaklı sous l'inculpation de tentative de diffusion de comérendus mensongers au sujet du procès. La Cour militaire composée de 3 membres a rejeté la requête de Baştürk.

Puisque l'attitude partielle de la Cour du Tribunal n'a pas changé, tous les avocats de la défense déclaraient, le 29 janvier 1982, qu'ils n'assisteraient plus au procès tant que la lecture de l'acte d'accusation ne serait pas terminée.

### AUTRES NOUVEAUX PROCES

Pendant la période du premier mois du soi-disant "calendrier pour le retour à la démocratie", de nombreux procès de masse ont débuté dans les tribunaux militaires et les procureurs militaires ont déjà requis 657 peines de mort en sus de 3.026 de la fin de l'année dernière. Ainsi, le nombre total des demandes de peine de mort a atteint 3.683.

Ci-dessous, dans la liste des nouveaux procès, le nombre de peines de mort requises et mentionné entre parenthèses.

- Voie Révolutionnaire (Dev-Yol): 5 janvier, à Izmir, 2 personnes (2); 12 jan., à Adana, 227 (126); 14 jan., à Ankara, 7 (1); 15 jan., à Ankara, 39 (4); 19 jan., à Mersin, 87 (2); à Istanbul, 159 (30); 27 jan., à Istanbul, 39 (6); 30 jan., à Ankara, 600 (300).

- D'autre part, 2 anciens députés du Parti Républicain du Peuple (CHP), Temel Ateş et Ertugrul Günay, qui étaient en détention depuis le coup d'état militaire, ont été traduits devant le tribunal militaire, le 29 janvier, à Ankara. Ils sont accusés d'avoir aidé Dev-Yol.

- Parti/Front de Libération du Peuple de Turquie (THKP/C): 6 jan., à Istanbul, 43 (14); 10 jan., à Gölcük, 79; 14 jan., à Ankara, 6 (6); 17 jan., à Istanbul, 113 (42).

- Parti Communiste de Turquie/Union (TKP/B): 19 jan., à Ankara 77 (23)

- Union des Communistes Révolutionnaires de Turquie (TIKB) 31 jan., à Istanbul, 9 (2).

- Libération Nationale du Kurdistan (KUK): 26 jan., à Diyarbakır, 199 (18)

- Parti Communiste de Turquie (TKP): 17 jan., à Adana, 86.

- Parti d'Action Nationaliste (MHP): 7 jan., à Istanbul, 25 (25).

- Noyau de l'Armée Rouge Révolutionnaire de Turquie (TIKOC): 14 jan., 6 (6).

Le Procureur militaire a ouvert un procès de masse, le 7 janvier, à Ankara, contre les 91 femmes détenues à la prison militaire de Mamak pour avoir entamé une grève de la faim en protestation contre les mauvais traitements subis dans cette prison où, rappelons-le, İlhan Erdost a trouvé la mort sous la torture.

### CONDAMNATIONS

2 jan: 1 personne condamnée à mort, à Elazığ.

6 Jan: 2 peines de mort approuvées par la Cour de Cassation militaire et envoyées à l'Assemblée Consultative pour y être ratifiées. 106 détenus politiques condamnés à des peines d'emprisonnement lors d'un nouveau procès pour avoir fait une émeute contre l'administration de la prison d'Elazığ. Ils avaient protesté contre les mauvais traitements subis dans cette prison.

16 jan: 10 membres du TKP/ML ont été condamnés à 11 ans de prison chacun par le tribunal militaire de Konya.

20 jan: 3 personnes, deux d'extrême-droite et une Dev-Yol, ont été condamnées à mort, à Adana.

21 jan: 2 personnes condamnées à mort, à Adana.

## REPRESSION NATIONALE

## LE DR. ISMAIL BEŞİKÇI A NOUVEAU EN PRISON

Le sociologue turc, le Docteur Ismail Beşikçi, est une fois de plus en prison. Cette fois, il est accusé d'avoir déshonoré l'Etat turc à l'étranger dans une lettre qu'il avait adressée au Président de l'Union des Ecrivains Suisses.

Cette lettre, Beşikçi l'avait écrite pendant sa détention à la prison Toptasi d'Istanbul où il purgeait une peine d'emprisonnement de 3 ans pour son ouvrage scientifique sur une thèse de l'histoire officielle de l'Etat Turc. Dans son œuvre, le Dr. Beşikçi critiquait cette thèse qui affirmait la supériorité de la race turque et niait l'existence du peuple kurde que les autorités turques considèrent comme des "Turcs des montagnes".

Dans la-dite lettre, le Dr. Beşikçi exprimait sa désapprobation vis à vis du coup d'état militaire du 12 septembre 1980. Il critiquait en outre les intellectuels turcs pour ne pas avoir adopté une position claire quant à la question nationale et il soulignait que même ceux qui se prétendent progressistes ou socialistes se soumettent à l'idéologie officielle du kémalisme.

Bien que le Dr. Beşikçi ait été relâché le 13 avril 1981, après avoir purgé sa peine d'emprisonnement, il fut de nouveau incarcéré le 19 juin 1981, sur décision des autorités de la Loi Martiale. Actuellement, il est gardé en détention par décision du tribunal militaire de Gölcük.

Le Dr. Beşikçi avait été arrêté une première fois pendant le régime militaire du 12 mars 1971 et était resté en prison jusqu'à l'amnistie générale de 1975. Il avait été en outre expulsé de son poste à l'université.

Le Dr. Beşikçi qui est déjà passé et passe encore en jugement à cause de sa lutte contre le chauvinisme du pouvoir kémaliste est également renommé pour son courage et son honnêteté partout dans le monde.

## AUTRES FORMES DE REPRESSION NATIONALE

5 jan: 65 personnes sont détenues à Diyarbakır en tant que "militants du Parti Ouvrier du Kurdistan (PKK)".

7 jan: 13 personnes sont détenues à Gaziantep pour "séparatisme".

12 jan: 13 personnes sont détenues à Adana en tant que "militants du PKK".

13 jan: Le quotidien belge "Le Drapeau Rouge" rapporte que 2.500 personnes sont poursuivies sous l'accusation d'appartenir au Parti Socialiste du Kurdis-

tan de Turquie (TKSP) et environ 200 inculpés risquent la peine de mort.

14 jan: 4 personnes passent en jugement devant le tribunal militaire d'Ankara à cause de leur appartenance au mouvement kurde "Ala Rızgari".

24 jan: Les forces de l'ordre ont abattu 6 membres du Parti Démocratique du Kurdistan, à Cizre et tué l'un d'entre eux.

27 jan: Le procès de 177 membres de Libération National Kurde (KUK) s'est ouvert devant le tribunal militaire de Diyarbakır. 18 peines de mort ont été requises.

24 jan: 6 membres du Mouvement de Libération (Kurtuluş) condamnés à 15 ans de prison, chacun.

30 jan: 8 personnes condamnées à des peines d'emprisonnement allant jusqu'à 33 ans pour activités communistes.

## CHASSES A L'HOMME

2 jan: 70 membres de deux organisations de gauche, Jeune Avant-Garde (Genç-Oncü) et l'Union des Jeunes Socialistes (SGB), détenus à Ankara.

3 jan: 109 personnes dont 25 enseignants, appréhendées à Kahramanmaraş. Elles sont accusées d'appartenir au THKP/C.

6 jan: à Erzurum, 17 membres du Dev-Yol ont été appréhendés.

14 jan: 13 membres de Dev-Yol appréhendés.

20 jan: dans les provinces d'Ankara, D'Izmir et de Mugla, 51 militants au total, appartenant au Dev-Yol et Gauche Révolutionnaire (Dev-Sol) ont été appréhendés.

24 jan: dans le département de Cizre de la province de Mardin, les forces de l'état ont abattu un militant du Parti Démocratique du Kurdistan (KPD), Suphi Sık, et arrêté 5 autres militants après les avoir blessés.

27 jan: 32 personnes ont été appréhendées à Istanbul. Elles sont accusées de militer pour le TKP/ML.

31 jan: 21 membres du Dev-Sol ont été appréhendés à Istanbul.

## TORTURES

Depuis le coup d'état militaire de 1980, plus de 70 personnes seraient décédées cours de leur garde à vue par les autorités turques, selon un rapport d'Amnesty International. Le Secrétariat d'A.I., déclarait avoir envoyé un nouvel appel au gouvernement turc pour que celui-ci ouvre une enquête sur ces incidents. Amnesty déclare avoir reçu "des rapports détaillés faisant état de raclées, chocs électriques, abus sexuels et d'une large gamme de tortures en tout genre infligés aux prisonniers en Turquie, sous la loi martiale". (UPI-21.1)

Les conditions dans les prisons turques sont tellement insupportables que les détenus se sont vu obligé de nombreuses fois à se rebeller contre les administrations pénitentiaires. 91 femmes détenus à la prison militaire de Mamak ont été traduites devant le tribunal, le 8 janvier pour résistance contre l'administration pénitentiaires. A Elazığ, 106 détenus politiques ont été condamnés, le 6 janvier, pour le même motif.

Au cours des procès du mois de janvier, de nombreux témoignages de torture ont été déposés devant les tribunaux:

5 jan: Au procès du Dev-Yol à Artvin.

9 jan: Au procès du Dev-Yol à Artvin

Au procès du TDKP à Ankara.

15 jan: Au procès du Dev-Yol à Ankara

20 jan: Au procès de Devrimci Cephe à Ankara

Au procès du Dev-Yol à Mersin

Au procès du TKP à Gölcük

25 jan: Au procès du Dev-Yol à Artvin

29 jan: La section belge d'Amnesty International annonçait qu'un enseignant, Bahadır Dumanlı, avait disparu depuis un an.

30 jan: Au procès du HDO à Istanbul. Un inculpé du nom de Cevat Akkaya reste paralysé des suites de torture et il ne peut comparaître au tribunal qu'avec l'aide de deux de ses camarades. Là-dessus, la cour a décidé de demander un avis médical.

Une détenue politique, Mme Füsün Güner a fait une chute du cinquième étage du bâtiment du tribunal militaire à Izmir, elle est atteinte de fractures du crâne, des jambes et des bras. La police prétend qu'elle avait tenté de mettre fin à ses jours après son interrogatoire.

D'autre part, les observateurs des centrales syndicales internationales qui assistaient aux procès de la DISK ont rendu publics de nombreux témoignages de torture; ceux-ci ont été publiés par de nombreux quotidiens.

Le Quotidien de Paris du 25 janvier 1982 publiait un document intitulé "Des docteurs en médecine français attestent des tortures".

Quant aux poursuites judiciaires contre les responsables des faits de torture en Turquie, contrairement aux affirmations de la Junte militaire, les autorités n'ont pris aucune mesure sérieuse pour les punir.

Le quotidien Cumhuriyet du 3 janvier 1982 rapportait que le commissaire de police Mustafa Haskırış qui avait été condamné à 14 ans de prison par un tribunal militaire d'Ankara, avait disparu après le verdict.

11 officiers de police qui sont accusés d'avoir assassiné le prisonnier politique, Ibrahim Eski, à la Section Politique de la Police d'Ankara, ont été acquittés le 23 janvier par le tribunal militaire.

Le Commissaire de police, Enver Gökürk qui avait été condamné à 1 an de prison pour avoir tué Hasan Asker Ozmen sous la torture, est toujours en poste au Quartier-Général de la Police d'Ankara. (C-26.1)

## PRESSE - VIE CULTURELLE

- Une personne du nom de Nazım Can a été condamnée à 1,5 ans de prison pour propagande communiste par un tribunal militaire. (C-5.1)

- Le Commandement de la Loi Martiale d'Adana a interdit la distribution du quotidien "Yeni Nesil" dans cette région. (C-6.1)

- L'éditeur responsable de l'hebdomadaire "Ara-yış", Mr. O. Nahit Duru, s'est rendu aux autorités militaires pour purger sa peine de trois mois d'emprisonnement à Ankara. (DN-7.1)

- Demet Aras, un des 101 employés de la télévision qui avaient été mutés à d'autres départements d'état, a été licencié de son nouveau poste au Ministère des Travaux Publics. (C-8.1)

- 4 administrateurs de la Maison de la Culture Bartın ont été condamnés à 7,5 ans de prison chacun par le tribunal militaire de Gölçük pour propagande communiste.

- Le fameux réalisateur et acteur de cinéma, Yılmaz Güney a été condamné par défaut à 7,5 ans de prison par un tribunal militaire d'Istanbul sous l'accusation "d'avoir fait la propagande du communisme" dans son interview publiée dans la revue culturelle Güney. Un autre rédacteur de la revue, Nihat Behram a été condamné à 6 mois et l'éditeur responsable, Erol Gözmen a été condamné à 8 ans de prison. (C-9.1)

- Le célèbre acteur de cinéma, Tarık Akan, a été jugé par le tribunal militaire d'Istanbul pour avoir fait de la propagande contre l'Etat turc, à l'étranger. (G-15.1)

- 4 journalistes, Aydogdu İter et Abdurrahma Oz-yazgan du quotidien Tercüman, et Yüksel Baştuñç et Müşerref Seçkin du quotidien Son Havadis ont été jugés au tribunal militaire d'Istanbul pour avoir violé le communiqué No. 52 du Conseil National de Sécurité.

- Une pe

- Une personne du nom de Cengiz Demet a été condamnée à 16 mois de prison par un tribunal militaire à Erzincan pour avoir fait l'éloge du communisme. (C-17.1)

- La demande de mise en liberté du journaliste İlhami Soysal a été refusée par le tribunal militaire d'Ankara.

- La célèbre chanteuse de folk, Selda Bağcan a été jugée par le tribunal militaire d'Istanbul pour propagande contre l'état, en Europe. On a requis une peine de 5 ans d'emprisonnement contre elle. (M-19.1)

- Le Ministre de l'Education Nationale, Sağlam, annonçait à l'Assemblée Consultative que 1.254 enseignants étaient encore en état d'arrestation et 1.311 enseignants avaient été congédiés de leurs fonctions.

## REPRESSION A L'ETRANGER

- 5 personnes sont détenues dans le district de Kaş sous l'inculpation d'avoir aidé des gens qui essayaient de fuir la Turquie par bateau et pour avoir demandé l'asile dans les îles grecques. (M-13.1)

- Deux personnes ont été arrêtées dans le port maritime de Çeşme alors qu'elles essayaient de s'enfuir de Turquie. (G-14.1)

- Un groupe de citoyens turcs ont occupé un building du quartier Barbès à Paris. La Police a envahi l'immeuble et suite aux échauffourées 6 personnes ont été blessées et 25 citoyens turcs furent placés en garde à vue.

- Le Secrétaire d'Etat allemand annonçait que 15 "terroristes" turcs étaient détenus en Allemagne et que les tribunaux allemands avaient délivré un mandat d'arrêt pour 42 autres activistes turcs. (T-29.1)

## VIE SOCIALE

Le nombre de personnes salariées a atteint 6.379.000 en 1981 alors qu'il était de 4.430.000 en 1975. Semblablement, le nombre de patrons a augmenté et atteint 175.000 pour 129.000 en 1975. (C-1.1)

Bien que le Conseil Suprême d'Arbitrage ait décidé d'augmenter les salaires de 15 pc et d'accorder un supplément mensuel de 4.000 LT, le salaire mensuel minimum not reste encore en-dessous de 10.000 LT, soit 9.618 LT.

Les travailleurs de la Sidérurgie de Karabük ont boycotté la pause de midi en protestation contre les pratiques antiouvrières du patron. (T-2.1)

Les salaires réels des travailleurs sont retombés en 1981, sous le niveau d'il y a 20 ans. Alors que le salaire journalier était de 17,91 LT en 1963, il atteint 542 LT en 1981. Quant au chiffre de l'index des prix, il atteignait 3897,7 en 1981, pour 100 en 1963; c'est pour cette raison que le salaire réel est tombé de 17,91 LT en 1963 à 13,91 LT en 1981. (C-2.1)

La centrale syndicale pro-gouvernementale, Türk-İş se prépare à lancer une campagne dans le but d'attirer les membres de la DISK dans les syndicats qui lui sont affiliés. Afin de mettre cette manœuvre en route, les dirigeants de la Türk-İş attendent que la nouvelle loi sur les syndicats ait été adoptée par le Conseil National de Sécurité qui a l'intention de liquider la DISK.

Ankara a vécu une journée sous la menace d'une grave pollution atmosphérique qui a dépassé de 10 fois le niveau toléré par l'Organisation Mondiale de la



Santé. Les représentants de la ville d'Ankara ont interdit l'usage des chauffages et des fourneaux. (DN-12)

70 p.c. des naissances ont lieu sans le secours de personnes qualifiées et 15 à 20 mères sur 10.000 meurent en couche en Turquie; 300.000 femmes sont fait une fausse couche en un an; 52 p.c. des mères qui allaitent souffrent d'anémie et 41 p.c. des enfants souffrent de malnutrition et d'anémie; 50 p.c. des enfants meurent avant l'âge de 5 ans. (DN-20.1)

## SITUATION ECONOMIQUE

La Turquie est considérée comme l'un des sept pays au monde au moindre risque en termes de relations commerciales internationales et d'investissement, a déclaré le Centre français de Commerce Extérieur dans son rapport d'expertise. (DN-5.1)

D'après l'Institut des Statistiques de l'Etat, les prix ont augmenté de 36,6 p.c., en 1981 pour un taux de 110,2 p.c., en 1980. (C-9.1)

Le nombre des faillites a doublé en 1981 suite à l'application des mesures d'austérité imposées par le FMI. Alors que 1.142 firmes avaient été fermées en 1980, ce nombre est passé à 2.300 pour 1981. Le nombre total des faillites depuis la décision du 24 janvier 1980 est passé à 3.442. (C-12.1)

En 1981, les importations pétrolières de la Turquie atteignaient 3,5 milliards \$ alors que les exportations atteignaient un record de 4,2 milliards \$. Le gouvernement turc a appelé les ménagères à consommer moins d'électricité. (DN-12.1)

A propos du scandale des "courtiers pirates", (voir: Bulletin de Janvier 1982), le Gouvernement a publié un décret qui a pouvoir de la loi afin de prendre les économies sous la garantie de l'Etat. (T-16.1)

Au cours de la réunion du Conseil des Ministres, le Premier Ministre Ulusu a reproché au Vice-Premier Ministre Turgut Ozal la chute des investissements et le fait de dissimuler le taux réel de l'augmentation des prix.

## RELATIONS EXTERIEURES

### AIDE EXTERIEURE

La Banque Centrale de Turquie a décidé d'engager Mr. Mc Namara comme "conseiller". Sur la suggestion du Vice-Premier Ministre Turgut Ozal, le gouverneur de la Banque Centrale a adressé une lettre d'invitation à l'ancien gouverneur de la Banque Mondiale. (C-1.1)

Parmi les débiteurs de la République Fédérale d'Allemagne, la Turquie occupe la quatrième place avec 6,1 milliards DM de dettes. (T-9.1)

Le Parlement d'Allemagne Fédérale a approuvé une aide militaire à la Turquie de 130 millions \$ à la condition que celle-ci continue à progresser dans le processus de démocratisation de la vie politique de ce pays. (M-23.1)

La Banque Centrale de Turquie a signé un accord de prêt de 70 million \$ avec un consortium bancaire international situé à Koweït. (DN-27.1)

La Banque Mondiale a proposé à la Turquie de li-

miter son taux de croissance à 4 p.c. jusqu'à 1985. Le rapport de la Banque Mondiale précise que les investissements publics ne devraient pas être augmentés afin de limiter le taux de croissance. Mais les experts préviennent que la limitation du taux de croissance à 4 p.c. grossira encore le problème du chômage en Turquie. Dans un autre rapport établi par l'OCDE, il est mentionné que tout taux de croissance inférieur à 7 p.c. aggravera les problèmes du chômage en Turquie. (DN-28)

Ilter Türkmen, Ministre des Affaires Etrangères, a fait appel à son collègue belge, Leo Tindemans et au Président de la Commission Européenne, Gaston Thorn pour qu'ils demandent à la CEE l'autorisation d'octroyer une aide de 600 millions \$, en prêts et donations. L'aide de 600 millions \$ à la Turquie avait été suspendue en novembre dernier suite à l'arrestation de l'ancien Premier Ministre, Ecevit. (DN-14.1)

Les accusations dirigées contre la Turquie par le Parlement Européen ont empêché la soumission par la Commission de la CEE du 4ème Protocole Financier déjà rédigé au Conseil des Ministres de la CEE.

### TURQUIE-USA

Les Etats-Unis et la Turquie ont conclu deux accords bilatéraux en vertu desquels les Etats-Unis fourniront une subvention de 100 millions \$ et un prêt à bas intérêt de 100 millions \$ à la Turquie. Le Ministre des Finances Erdem déclarait: "L'assistance pour soutenir notre programme de stabilisation, accordée par les Etats-Unis, d'un montant de 300 millions \$ dans le cadre de l'OCDE en 1981 a été la plus substantielle quant au montant et la meilleure marché selon les termes." (DN-8.1)

On s'attend à ce que les Etats-Unis augmentent leur aide militaire et économique à la Turquie, dans le budget de l'année fiscale 1983. Les 400 millions \$ d'aide militaire actuelle seraient élevés à 600 millions et les 300 millions d'aide économique à 500 millions dollars. (H-11.1)

Alors que lui-même représentait une junte militaire répressive à la réunion de l'OTAN de janvier 1982, le Ministre turc des Affaires Etrangères Ilter Türkmen a voté une résolution approuvant les mesures envisagées par les Etats-Unis contre la Pologne et l'Union Soviétique.

Lors de la Conférence de Presse tenue par le Secrétaire d'Etat américain Haig après la réunion de l'OTAN, un journaliste britannique suggéra qu'il était ambigu de critiquer durement le régime polonais et par contre de ne pas critiquer le régime militaire en Turquie et dans d'autres pays pro-occidentaux.

Suite à cette question, Mr. Haig explosa littéralement de colère envers le journaliste britannique et se mit à faire l'éloge des généraux turcs. Cette défense ambiguë des généraux turcs fut répercutée dans la presse turque pro-gouvernementale avec beaucoup de satisfaction et le Ministre des Affaires Etrangères, Türkmen, regrettait que les autres alliés de la Turquie ne puissent pas prendre pareille position réaliste.

En récompense à cette prise de position spontanée de Haig, le Général Evren a annulé sa visite en Bulgarie et dans d'autres pays des Balkans, qui étaient prévues pour la fin de janvier 1982.

Plus tard, des pourparlers américano-turcs concernant le développement de l'industrie de guerre turque et les besoins des Forces Armées turques, eurent lieu lors de la rencontre à Ankara des 26 et 27 janvier. Cette troisième rencontre de la coopération en matière de défense turco-américaine s'est terminée "avec succès" d'après les sources officielles.